

AVIS A. 1099

Avis du Conseil de la Politique scientifique concernant la Dynamique Horizon 2022

Entériné par le Bureau du CESW le 19 novembre 2012.

Doc.2012/A.1099 Le 19 novembre 2012

En date du 1^{er} octobre 2012, M.R.DEMOTTE, Ministre-Président du Gouvernement wallon, a sollicité l'avis du Conseil de la Politique scientifique concernant un premier document relatif à la Dynamique Horizon 2022. L'avis est attendu pour le 23 novembre.

PRESENTATION DU DOSSIER

- 1. La Dynamique Horizon 2022 vise à répondre à **quatre défis majeurs** auxquels la Wallonie est ou va être confrontée : le transfert de nouvelles compétences et la manière dont celles-ci seront financées, la modification de la loi spéciale de financement, une crise économique qui revêt un caractère structurel et les enjeux liés aux financements européens. De manière générale, cette stratégie poursuit l'objectif suivant : « Un redéploiement vers une croissance durable créatrices d'activités et d'emplois de qualité ».
- 2. Sur base des réflexions d'une quinzaine d'experts universitaires et de contributions du Service public de Wallonie et du CESW, un **premier document de synthèse** a été élaboré et est présentement soumis à la consultation de divers organes, dont le CPS.

Ce document identifie cinq lignes de forces et deux piliers transversaux :

- ⇒ Lignes de force
 - Compétitivité, Politique industrielle, Recherche et Innovation
 - Education, Formation et Emploi
 - Mobilisation du territoire, les Communautés de territoire et leur organisation
 - Défis démographiques de la petite enfance au vieillissement et Santé
 - Défis énergétiques et environnementaux
- ⇒ Piliers transversaux
 - Gouvernance
 - Ouverture sur le monde.

Chaque ligne de force et pilier transversal est décliné en **enjeux et premières mesures potentielles.**

- 3. La demande d'avis s'accompagne de deux documents :
- Un **questionnaire général** sur la pertinence de la Dynamique proposée et les aménagements à y apporter.
- Une **présentation** des lignes de forces et des piliers transversaux, des enjeux, des nouvelles mesures potentielles et des questions à approfondir en vue d'affiner la Dynamique et d'améliorer son adéquation aux besoins.

Il est demandé au CPS de circonscrire son avis au champ couvert par le questionnaire.

- 4. La thématique « Recherche, Développement et Innovation » est couverte essentiellement par la ligne de force n°1 « Compétitivité, Politique industrielle, Recherche et Innovation ». Cinq enjeux sont identifiés dans ce cadre :
- (1) Accroître la productivité
- (2) Renforcer et dynamiser la politique industrielle (compétitivité des entreprises, filières d'activités prioritaires existantes, secteurs d'activités et niches à fort potentiel,...)
- (3) Faciliter la création, la croissance et la transmission de pme (y compris les indépendants)
- (4) Développer l'entrepreneuriat social

- (5) Promouvoir la société créative et pousser la valorisation de la recherche et de l'innovation
- (6) Soutenir et développer la recherche universitaire.

La ligne de force n°2, consacrée à l'éducation, à la formation et à l'emploi, identifie des enjeux dont certains ont un lien avec la politique de recherche et d'innovation, à savoir :

- (1) Améliorer la qualité de l'enseignement obligatoire
- (2) Intensifier et améliorer la formation professionnelle et continue en ce compris dans l'enseignement supérieur et universitaire en concertation avec les partenaires sociaux
- (3) Piloter l'enseignement supérieur
- (4) Intensifier et améliorer l'insertion et la reconversion professionnelle
- (5) Favoriser une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de travail.

AVIS DU CPS

I. Lignes de forces et piliers transversaux

Questions posées

Les 5 lignes de force et les 2 piliers transversaux

- Répondent-ils bien à l'objectif fixé par le Gouvernement dans le cadre de la Dynamique Horizon 2022, à savoir « Un redéploiement vers une croissance durable créatrice d'activités et d'emplois de qualité ».
- Couvrent-ils tous les vecteurs de croissance durable créatrice d'activités et d'emplois de qualité?
- 1. Le CPS se réjouit de la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre une Dynamique de redéploiement ambitieuse, qui s'inscrive dans le long terme et assure ainsi une continuité des actions.
- 2. Les lignes de forces et les axes transversaux retenus (économie, éducation, territoire, démographie, énergie et environnement, gouvernance et ouverture sur le monde) sont pertinents et peuvent donc servir d'ossature au Plan. Néanmoins, ils ne couvrent pas tous les vecteurs de croissance durable. La dimension sociale (dualisation) notamment n'est pas traitée en tant que telle, mais à travers les autres thèmes, ce qui risque peut-être d'empêcher une approche globale de ces questions. L'aspect culturel, quant à lui, est totalement absent.
- 3. Le Conseil considère que la première étape de la réflexion aurait dû porter sur le type de croissance souhaité. A cet égard, il lui paraît essentiel de promouvoir une augmentation de la part du secteur industriel au sens large c'est-à-dire y compris les services marchands dans l'activité économique, à travers d'une part le soutien à la création d'entreprises et à leur développement et d'autre part l'attraction d'investisseurs étrangers. Cette croissance doit être axée à la fois sur la création de valeur ajoutée et sur la création d'emplois de qualité.
- 4. Diverses études ont déjà été menées en Wallonie, mettant en exergue les forces et faiblesses de la région en regard de l'objectif précité et identifiant les réponses à y apporter.

En particulier, un examen du système wallon de RDI a été récemment effectué par l'OCDE à la demande du Gouvernement wallon. Par ailleurs, le CPS réalise tous les deux ans une évaluation des politiques de soutien à la recherche menées par la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles et ce en vertu des missions qui lui sont confiées par

l'arrêté le constituant. Cet exercice s'appuie sur des travaux accomplis par le Bureau fédéral du Plan pour le compte de la Wallonie et consistant à positionner le système de RDI de la région par rapport à d'autres pays et régions d'Europe. Enfin, le déroulement du Plan Marshall fait l'objet d'un suivi régulier de la part de la Cellule du Délégué spécial. Une évaluation des effets de ce Plan est par ailleurs en cours au sein de l'IWEPS.

Le CPS considère que les enjeux et mesures destinés à répondre aux besoins de la Wallonie doivent être définis en fonction des constats établis dans ces analyses, ce qui ne semble pas avoir été fait.

Dans la foulée, le CPS pense que l'apport de ce nouveau plan, en regard des plans existants, gagnerait à être mieux mis en évidence. Actuellement, aucune relation n'apparaît entre les mesures proposées et celles qui sont présentes dans le Plan Marshall 2. Vert notamment, comme si les deux plans allaient évoluer parallèlement.

Pour le CPS, il conviendrait donc, d'une part d'identifier les enjeux sur base des enseignements issus des études existantes et d'autre part d'évaluer la mise en œuvre, le succès et l'impact des mesures des Plans Marshall et autres Stratégies qui concernent les différents enjeux, pour soit les prolonger et éventuellement les renforcer, soit les réorienter et/ou les articuler davantage, soit les abandonner. De nouvelles mesures pourraient alors être proposées à l'aune de cette évaluation pour combler les manques. Celles-ci devront reposer sur une approche stratégique, tenant compte des arbitrages rendus nécessaires par le contexte budgétaire actuel.

- 5. Un lien étroit doit être établi entre la première et la deuxième ligne de force. En effet, le développement d'activités dans des domaines à forte intensité de connaissance risque de se heurter à un manque de personnel qualifié, suite à la relativement faible fréquentation de certaines filières scientifiques et techniques dans l'enseignement supérieur. Ceci implique également la mise en place de politiques adaptées pour l'utilisation des moyens qui seraient dégagés en faveur de la recherche au sein des universités, des hautes écoles, des centres de recherche et des entreprises.
- 6. Le CPS insiste pour que le Gouvernement wallon conserve en ligne de mire l'objectif de porter les dépenses de R&D à 3% du PIB, comme le prescrit l'Union européenne dans la Stratégie Europe 2020. Il rappelle que c'est essentiellement à travers la mise au point de produits et services nouveaux et l'amélioration significative des produits et services existants que la Wallonie parviendra à restaurer sa compétitivité.

II. Enjeux

Questions posées

- 1) Les enjeux identifiés pour chaque ligne de force et pilier transversal correspondent-ils aux vraies priorités ?
- 2) Certains enjeux doivent-ils être reformulés, supprimés ou ajoutés?

<u>Ligne de force 1.</u> « Compétitivité, Politique industrielle, Recherche et Innovation »

- 1. Le CPS relève que plusieurs des leviers aptes à rencontrer les enjeux définis dans cette ligne d'action échappent aux compétences régionales. Tel est le cas notamment de la fiscalité. Il recommande d'identifier clairement les outils accessibles à la Wallonie.
- 2. L'enjeu n° 2, l'enjeu n° 3 (partim) et l'enjeu n° 5 sont largement complémentaires. Ceci devrait davantage être mis en évidence.
- 3. L'enjeu n°3 n'insiste pas suffisamment sur la question du financement des entreprises en croissance. Une réflexion doit être menée sur les possibilités d'attirer des capitaux privés et sur la capacité des outils publics à combler les manques là où ils apparaissent.
- 4. L'enjeu n°5 contient deux objectifs de nature assez différente : « promouvoir la société créative » et « pousser la valorisation de la recherche et de l'innovation ». Ces deux axes n'appellent pas le même type de mesures et d'actions. Il y aurait donc lieu d'en faire deux enjeux distincts.

Dans cette optique, il conviendra de garder à l'esprit que l'enjeu principal pour les Pme est le transfert d'innovations technologiques et non technologiques, ce qui est plus large que la valorisation de la recherche.

5. Pour le CPS, le libellé de l'enjeu n°6 (Soutenir et développer la recherche universitaire) est réducteur en regard des réalités sur le terrain. La R&D doit être promue de manière générale c'est-à-dire dans les universités mais aussi dans les hautes écoles, les centres de recherche et les entreprises.

Cela étant dit, le CPS approuve l'idée de confier un rôle important aux universités dans le redéploiement socio-économique de la Wallonie. Il a d'ailleurs défendu cette orientation dans ses rapports et avis antérieurs. Il pense que celle-ci pourrait être amplifiée notamment par la reconnaissance de la mission de service à la société assumée par les institutions universitaires.

Dans cette perspective, le renforcement du soutien à la recherche universitaire, prévu dans l'enjeu n°6, devrait privilégier les domaines susceptibles d'avoir des retombées sur le plan socio-économique et s'accompagner du soutien nécessaire aux activités de valorisation des résultats de recherche. Ceci n'empêche pas que tous les types de recherche doivent être financés au sein de ces institutions à savoir non seulement la recherche appliquée et la recherche fondamentale stratégique de base mais également la recherche fondamentale libre.

Par ailleurs, une place plus significative devrait être réservée aux hautes écoles dans la Dynamique proposée. En effet, celles-ci développent également des activités en matière de recherche appliquée et d'innovation.

- 6. Les actions présentées comme étant déjà prévues dans le Plan Marshall 2. Vert se réfèrent essentiellement aux compétences du Ministre des Technologies nouvelles. Le document ne fait qu'effleurer les mesures portant sur la recherche et la valorisation de celle-ci (notamment la politique des pôles de compétitivité ou encore la politique en faveur des spin offs).
- 7. Compte tenu de ce qui précède, le CPS propose de reformuler les enjeux n^{os} 5 et 6 comme suit :
 - I. Encourager et augmenter la recherche :
 - Recherche fondamentale libre, à travers le FNRS ;
 - Recherche fondamentale orientée ;
 - Recherche appliquée ;
 - II. Soutenir et accélérer la valorisation des résultats de la recherche et le transfert d'innovations technologiques et non technologiques vers les Pme ;
 - III. Aller vers une société plus créative.

Comme précisé dans le point I ci-dessus, il conviendra de procéder en premier lieu à une évaluation des mesures existantes concernant ces enjeux et de définir ensuite les pistes à suivre pour répondre aux besoins. L'accent devra être placé sur le décloisonnement des politiques menées dans ces domaines.

En tout état de cause, tant les moyens dévolus à la recherche fondamentale orientée que ceux qui seront consacrés à la recherche appliquée devront être centrés sur quelques thématiques prioritaires en vue d'atteindre une masse critique. Une meilleure articulation des programmes lancés à ces deux niveaux devra être assurée, de façon à maximiser les retombées des efforts consentis.

Le choix des enjeux et des mesures dépendra crucialement du budget qui sera réservé à la R&D et l'innovation au sens large (y compris la politique des transferts). En ces temps de rigueur budgétaire, les marges seront sans doute minces dans un premier temps et impliqueront une sélection encore plus forte dans les mesures à mettre en oeuvre.

III. Mesures

Questions posées

- 1) Les mesures sont-elles suffisamment en rupture?
- 2) Quelles mesures concrètes et opérationnelles rajouteriez-vous par enjeu, le cas échéant ?
- 3) Certaines mesures doivent-elles être reformulées, supprimées ?
- 4) Avez-vous des points d'attention spécifiques relatifs à leur mise en œuvre ? (conflits entre mesures, mesures pas suffisamment concrètes et actionnables, ...)

III.1 Remarques générales

Les propositions formulées ne sont pas à proprement parler des mesures mais des lignes d'actions assez générales, ne comportant pas, justement, de dispositions précises ni d'indicateurs.

Le document propose une liste de pistes – appelées « mesures » - hétérogène, sans cohérence, qui ne décline pas de manière rigoureuse les enjeux, notamment celui de la valorisation de la recherche.

Le CPS met en garde, comme il l'a déjà fait dans le point I ci-dessus, contre l'adoption de nouvelles mesures qui viendraient s'ajouter à celles qui existent déjà. Il préconise une évaluation des dispositifs en place conduisant à la suppression des outils inadéquats et au maintien, voire au renforcement, de ceux qui ont fait la preuve de leur efficacité, éventuellement complétés par de nouveaux mécanismes, si besoin est. En tout état de cause, le dispositif devra reposer sur un nombre limité de mesures fortement mobilisatrices et bénéficiant d'un soutien solide des pouvoirs publics.

III.2. Remarques par ligne de force et enjeu

<u>Ligne de force 1.</u> « Compétitivité, Politique industrielle, Recherche et Innovation »

Enjeu 2. Renforcer et dynamiser la politique industrielle (compétitivité des entreprises, filières d'activités prioritaires existantes, secteurs d'activités et niches à fort potentiel,...)

- 1. Le CPS adhère à l'idée de poursuivre la politique des pôles de compétitivité. Celle-ci, en effet :
- favorise l'ancrage des grandes entreprises dans le tissu productif local, ce qui revêt une grande importance pour la recherche compte tenu de la part importante de cette catégorie d'entreprises dans le financement et l'exécution des activités de R&D en Wallonie;
- permet aux Pme de bénéficier de ressources scientifiques et techniques auxquelles elles n'auraient pas accès autrement et les encourage à entamer ou développer une démarche d'innovation. Dans cette optique, il conviendrait d'intensifier la participation des PME & TPE aux projets des pôles et d'examiner si le dispositif est adapté à leurs besoins.
- 2. Le CPS considère néanmoins qu'une attention particulière doit être portée aux retombées socio-économiques des projets de R&D des pôles de compétitivité et donc à la valorisation de leurs résultats, en ce compris les résultats « orphelins » c'est-à-dire ceux qui ne rentrent pas dans le core business des entreprises impliquées mais qui pourraient être exploités à des fins industrielles et commerciales. Ceci appelle notamment une implication forte des TTO universitaires.

Par ailleurs, une réflexion devrait être menée sur l'opportunité d'un plus grand ciblage des activités des pôles, répondant aux principes de la spécialisation intelligente, telle préconisée par la Commission européenne dans sa Communication « Une Union de l'Innovation ». La concentration de moyens sur un nombre restreint de domaines particulièrement porteurs en termes de capacités scientifiques, techniques et industrielles et de demande sociale est en effet de nature à favoriser la transformation des résultats de la R&D en activités innovantes créatrices de valeur ajoutée et d'emplois.

3. Les emplois créés grâce aux projets de R&D des pôles de compétitivité se caractériseront par une forte intensité de connaissances. Il convient de garder à l'esprit, cependant, que la Wallonie est confrontée à un réservoir important de travailleurs peu qualifiés, ce qui appelle la création d'emplois dans des domaines à plus faible contenu technologique. Il importe donc que les pôles produisent des effets d'entraînement sur des secteurs traditionnels et suffisamment diversifiés pour que la base industrielle wallonne ne soit pas trop sensible aux aléas de la conjoncture ou aux stratégies des multinationales. La R&D doit également être encouragée dans ces secteurs de façon à exploiter le potentiel d'innovation existant au sein des entreprises qui les composent. Cet objectif est sans doute couvert par la mesure "Redéployer certains secteurs d'activités industriels" mais cette dernière devrait être précisée.

Enjeu 5. Promouvoir la société créative et pousser la valorisation de la recherche et de l'innovation

⇒ 1^{er} axe. Doter la région d'un plan pour l'innovation

Cette « mesure » revêt une grande importance car il n'existe pas, à l'heure actuelle, de politique globale de l'innovation en Wallonie. A cet égard, le CPS rappelle qu'à plusieurs reprises et notamment dans son rapport d'évaluation 2012, il a insisté sur la nécessité de faire le lien entre la politique de recherche et la politique d'innovation et a dénoncé le cloisonnement trop prononcé de ces politiques en Wallonie (en particulier entre la Stratégie intégrée de recherche et Creative Wallonia).

 \Rightarrow 2^{ème} axe. Clarifier le paysage des outils de soutien à l'innovation, en lien avec le paysage des outils « recherche »

• La Wallonie a mis au point un éventail extrêmement large d'instruments en faveur de la valorisation de la recherche et de l'innovation¹. Ce dispositif souffre malheureusement d'une grande dispersion, qui restreint l'efficacité de ses différentes composantes et empêche d'identifier clairement les lacunes, les incohérences ou encore les redondances. Cette situation résulte de la diversité des opérateurs actionnant ces mécanismes ainsi que du dédoublement des centres de décisions.

Une clarification des outils ne suffit pas, même si cela peut constituer une première étape importante à court terme. Il importe de procéder également à une rationalisation et une simplification de ces aides afin d'augmenter leur cohérence, leur lisibilité et leur accessibilité. Une meilleure coordination des organismes subsidiants est en outre indispensable.

Les aides à l'innovation devraient par ailleurs être davantage connectées aux outils relevant de la politique économique (aides à l'investissement, à l'emploi, à la consultance, outils financiers), de façon à ce que toutes les phases des projets puissent être couvertes, depuis la R&D jusqu'à l'industrialisation et la commercialisation.

Dans cette perspective, il y aura lieu de mettre l'accent sur le transfert d'innovations technologiques et non technologiques vers les Pme, y compris à partir de sources internationales. Plusieurs expériences étrangères montrent en effet que ce processus est un facteur-clé de redéploiement industriel.

Le rôle des centres de recherche agréés est primordial à cet égard et devrait être renforcé. En vertu de leurs missions et grâce à leurs compétences et aux équipements dont ils disposent, ils sont particulièrement bien placés pour aider les Pme à absorber des connaissances nouvelles et à les transposer en activités productives. L'ADISIF et les relais qu'elle assure de et vers les centres de recherches associés aux hautes écoles constituent également un vecteur efficace de transfert technologique dans les Pme.

 Il convient cependant de souligner les progrès réalisés en matière de valorisation des résultats de la recherche universitaire au cours des dernières années, notamment dans le cadre du Réseau LIEU, associant les interfaces universitaires et l'ADISIF, et du projet MIRVAL, progrès mis en évidence en 2012 dans le cadre d'une évaluation par des experts internationaux.

-

¹ Un inventaire des mesures prises dans ce domaine est fourni dans le rapport d'évaluation 2012 du CPS.

Le CPS attire l'attention sur l'importance de poursuivre les efforts dans ce domaine. Il rappelle les recommandations qu'il a formulées concernant la simplification du système de support à la valorisation de la recherche universitaire : clarification du rôle des différents intervenants et dévolution à ceux-ci d'une enveloppe globale couvrant différentes tâches moyennant la signature d'un contrat de gestion et un contrôle ex post fondé sur des indicateurs.

- Le soutien des solutions innovantes via les commandes publiques est une piste à approfondir mais il faudrait tout d'abord lever une série d'autres obstacles à l'accès des PME aux marchés publics.
- La mobilité entre le monde de l'entreprise et le monde de la recherche, telle que présentée par la dernière « mesure », est déjà assurée grâce aux programmes First. L'objectif de la « mesure » devrait donc être précisé. Sinon on peut difficilement parler de nouvelle « mesure ».

Le CPS a déjà formulé un certain nombre de recommandations en vue de promouvoir la mobilité intersectorielle des chercheurs:

- o mettre au point des critères d'équivalence qui permettent aux chercheurs de se faire reconnaître dans divers milieux ;
- o amplifier les expériences de partenariat entre une université et une entreprise ou un centre de recherche, portant sur l'échange de personnel pendant une période limitée;
- o améliorer la valorisation de l'ancienneté en cas de retour à l'Université ;
- o promouvoir davantage les « filières scientifiques » dans les entreprises ;
- o encourager les doctorants à réaliser des stages en dehors de l'Université ;
- o sensibiliser les étudiants à l'intérêt de la mobilité intersectorielle au cours de leur formation :
- o résoudre les difficultés issues des différences en termes de statut ou de droits sociaux.

*⇒*3^{ème} axe. Soutien aux entreprises innovantes/soutien spécifique au secteur industriel

- La notion de secteur industriel doit être entendue au sens large et englober les services marchands.
- De nombreuses mesures ont déjà été mises au point en Wallonie pour soutenir l'innovation dans les Pme². La plupart des « mesures » envisagées dans le 3ème axe de l'enjeu n°5 ne sont donc pas nouvelles. Une initiative utile serait de clarifier cet ensemble afin de le rendre plus lisible et plus cohérent.
- Il semble néanmoins que ces instruments ne permettent pas à un nombre suffisant de Pme de s'engager dans une démarche innovante.

Les mesures suivantes permettraient de réaliser des avancées sur ce plan et devraient être ajoutées :

Instaurer un nouveau dispositif de soutien au transfert de l'innovation, technologique et non technologique, dans les Pme, qui couvre plusieurs types d'intervention et qui soit régi par des procédures souples et rapides, tout en intégrant les contrôles nécessaires à une utilisation judicieuse des fonds publics. Ceci complète les recommandations formulées à propos du 2ème axe (voir ci-dessus);

² Un inventaire des mesures prises dans ce domaine est fourni dans le rapport d'évaluation 2012 du CPS.

- o Favoriser l'innovation incrémentale dans les PME. Celle-ci peut mener à des évolutions positives en termes de productivité sans nécessairement entrainer le lancement de nouveaux produits ou procédés.
- o Etendre l'accès au mécanisme des chèques technologiques à d'autres opérateurs que les hautes écoles et les centres de recherche agréés.
- Soutenir l'innovation non-technologique (organisation, marketing, design,...).
 Les entreprises wallonnes ont souvent de bons produits ou services mais elles ont fréquemment des difficultés à les commercialiser faute d'efforts de marketing suffisants.
- o Développer l'esprit d'entreprendre et le soutien systématique aux étudiants qui veulent devenir entrepreneurs.
- S'assurer de l'existence d'un guichet unique physique (éventuellement décliné au niveau local ou provincial) et d'un outil virtuel unique (un site web unique) où les entreprises peuvent obtenir une information complète uniforme et personnalisée sur l'ensemble des mesures de soutien à la recherche et à l'innovation dont elles peuvent bénéficier et les solliciter directement.

⇒ 4^{ème} axe. International

- L'accent placé sur l'ouverture aux acteurs et réseaux internationaux est important mais les « mesures » proposées sont peu ambitieuses et nombre d'entre elles sont déjà mises en œuvre.
- Le lien entre les dispositifs de soutien à l'innovation au sens large et ceux qui visent à promouvoir l'internationalisation des entreprises devrait être établi de manière plus nette : les entreprises qui développent des solutions innovantes ont généralement besoin de trouver des débouchés à l'étranger. Les politiques de soutien à l'innovation et à l'internationalisation sont donc complémentaires.
- Le CPS rappelle que la Wallonie a mis au point différents outils en vue de soutenir la participation des acteurs wallons aux programmes internationaux de recherche. En particulier, elle finance depuis de nombreuses années le NCP-Wallonie, logé au sein de l'Union wallonne des Entreprises. Ce dernier a récemment passé un accord de collaboration avec le NCP de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'abrite le FNRS. Le CPS considère donc que les « mesures » du 4ème axe doivent consister à pérenniser ces dispositifs afin d'encourager nos équipes à poursuivre et à consolider leur intégration dans des réseaux internationaux de recherche d'envergure et de leur permettre ainsi de tirer le meilleur parti possible du stock de connaissance présent dans d'autres pays et régions.
- Les universités sont très soucieuses d'« améliorer la capacité d'accueil des talents étrangers ». Il y lieu de souligner, à ce propos, même si ceci relève de l'État fédéral, que les récentes mesures sur les pensions portent très gravement atteinte à l'attractivité internationale des carrières académiques.

Enjeu 6. Soutenir et développer la recherche universitaire

⇒ Remarque générale

Le CPS rappelle la nécessité de promouvoir l'ensemble de la recherche wallonne, qu'elle soit réalisée dans les universités, les hautes écoles, les centres de recherche ou les entreprises. Le refinancement de la recherche universitaire, envisagé dans cet enjeu, doit donc s'inscrire dans un cadre plus large visant le renforcement de la recherche en général.

Le CPS considère que cet effort accru en faveur de la recherche doit aller de pair avec des réformes organisationnelles permettant d'accroître les retombées des efforts consentis. Dans cette optique, il demande qu'une mesure soit ajoutée à cet enjeu, portant sur la poursuite de la rationalisation du paysage des centres de recherche agréés et la mise en place, par cette voie, de structures qui atteignent une masse critique suffisante de moyens.

⇒ Renforcer la promotion des filières scientifiques

Les ressources humaines disponibles pour la R&D et la valorisation de ses résultats représentent une préoccupation importante. Tant le personnel de R&D dans son ensemble que le nombre de chercheurs connaissent une évolution positive au cours des dernières années en Wallonie, bien que leur part dans l'emploi total soit inférieure à la moyenne belge et européenne. Mais le renouvellement du stock de compétences n'est pas assuré dans tous les domaines. En effet, si la Wallonie affiche des scores (très) satisfaisants pour ce qui concerne la part de la population de 25 à 64 ans et la part de la population de 30 à 34 ans ayant effectué des études supérieures, elle se situe au bas du classement européen lorsque l'on considère le pourcentage de diplômés en sciences et sciences appliquées dans le total des nouveaux diplômés de l'enseignement supérieur (12% en 2009 contre 22% en moyenne pour l'UE-27) et sa situation, sur ce plan, s'est fortement dégradée au cours des 10 dernières années.

Les pouvoirs publics wallons et communautaires ont lancé diverses initiatives pour sensibiliser les jeunes aux sciences et aux métiers qui y sont liés, qu'il s'agisse d'actions propres (Concours Odyssée de l'objet, création du PASS, ...) ou du soutien à des opérations menées par des acteurs de terrain. La Wallonie consacre un budget annuel d'environ 7 millions d'euros à ces actions.

Ces mesures remportent un succès indéniable en termes de participations et sont jugées très positivement par leurs publics-cibles. Force est de constater cependant qu'elles n'ont pas suffi, jusqu'à présent, à remplir les auditoires des sections « sciences » et « sciences appliquées » des institutions d'enseignement supérieur. Il est donc nécessaire et urgent de les évaluer et de les réorienter afin d'augmenter leur impact sur les choix professionnels des jeunes.

Le CPS prône en outre l'adoption de mesures audacieuses qui, tout en respectant les principes de l'équité sociale, traduisent une volonté forte des Pouvoirs publics d'inverser la tendance à la désaffection des jeunes pour les études scientifiques.

Le Conseil avancera sous peu des propositions concrètes à cet égard, sur base des conclusions du groupe de travail qu'il a récemment mis sur pied pour traiter cette thématique.

En attendant, le CPS recommande de réaliser une évaluation des méthodes d'enseignement des sciences à tous les niveaux, d'identifier les besoins en la matière et de développer une large réflexion, suivie d'actions concrètes, sur la façon d'y répondre.

Une première action pourrait être d'inscrire dans les cours de sciences et de mathématiques du secondaire, voire du primaire, des modules illustrant l'impact des sciences et des sciences appliquées sur la vie quotidienne.

Il convient également de montrer aux jeunes, chiffres à l'appui, que des débouchés s'offrent aux diplômés en sciences et technologies, d'améliorer l'image de ces carrières et de renforcer leur attractivité, en termes de salaire, notamment.

⇒ Promouvoir l'excellence scientifique et l'attractivité de la carrière

Pour le CPS, il est crucial que les équipes de recherche wallonnes atteignent un niveau d'excellence qui leur permette d'être reconnues sur la scène internationale et de s'intégrer dans des réseaux, notamment européens, tels que ceux qui sont financés par le Conseil européen de la recherche et ceux qui s'articulent sur les autres actions du programme-cadre de R&D. La deuxième « mesure » de l'enjeu n°6 doit donc être suffisamment ambitieuse pour atteindre cet objectif.

La disponibilité de chercheurs en nombre suffisant est évidemment une condition essentielle de la préservation et du développement du potentiel scientifique wallon.

Or, si le nombre de personnes actives dans le domaine de la R&D et le nombre de chercheurs ont augmenté au cours des dernières années en Wallonie, leur part dans l'emploi total est inférieur aux valeurs observées dans d'autres pays et régions d'Europe.

La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont adopté en mai 2011 le « Partenariat Wallonie-Bruxelles pour les chercheurs et les chercheuses » qui affiche la volonté des Pouvoirs publics de clarifier, d'améliorer et de stabiliser la carrière du chercheur à travers la mise en oeuvre de la charte européenne du chercheur. Cet engagement représente une avancée non négligeable. Il convient de le concrétiser.

⇒ Renforcement de l'évaluation ex ante (professionnalisation et indépendance des évaluations, logique d'excellence) et généralisation des évaluations d'impacts en termes de création de valeur ajoutée, de création d'emplois

Un dispositif d'évaluation ex post des programmes de recherche mis en œuvre par la Wallonie a été créé par l'AGW du 30 avril 2009, exécutant l'article 123 du décret du 3 juillet 2008. Ce dispositif a fait l'objet d'une expérience-pilote et est actuellement en régime de croisière. Il a pour objectif de mesurer la contribution des recherches financées au développement socio-économique de la région, à l'excellence scientifique des laboratoires et à la formation des chercheurs.

Ce dispositif devrait être complété par un système d'évaluation ex post des retombées de la recherche fondamentale, portant sur sa contribution au développement des connaissances, à l'élévation du degré d'excellence des équipes et à la formation des chercheurs. Il conviendra également de mettre en évidence le rôle de la recherche fondamentale dans le développement socio-économique à long terme.

Ligne de force 2. Education, formation et Emploi

Enjeu n°2. Intensifier et améliorer la formation professionnelle et continue en ce compris dans l'enseignement supérieur et universitaire en concertation avec les partenaires sociaux

Enjeu n°3. Piloter l'enseignement supérieur

- 1. Pour atteindre les objectifs visés par la Dynamique 2022, les « mesures » relatives à l'enseignement supérieur ne sont pas suffisamment en rupture. Il convient de proposer des pistes qui tendent à améliorer l'offre globale d'enseignement en trouvant le meilleur moyen de former toutes les personnes qui le souhaitent (étudiants, adultes en reprise d'étude et personnes sans emploi) et, parallèlement de rendre cette offre de formation visible, notamment pour l'orientation ou la réorientation des étudiants.
- 2. A l'heure actuelle, la place des universités et des hautes écoles en matière de formation continue est relativement limitée, et bien inférieure à ce qu'elle pourrait être.

Ces institutions ne pourront toutefois développer leur offre dans ce domaine que si elles sont financées pour le faire et si la demande de formation le justifie (d'où l'importance, effectivement, de stimuler cette demande par des réglementations ou des incitants fiscaux).

IV. Mise en œuvre de la Dynamique 2022

Questions posées

- 1) Considérés dans leur ensemble, les lignes de forces/piliers transversaux et les enjeux assurent-ils la mobilisation autour de la Dynamique Horizon 2022 ?
- 2) Dans le cadre de la mise en œuvre et de la gouvernance de la Dynamique, quelles mesures devraient être mises en œuvre, le cas échéant, au-delà de celles déjà présentes dans le Plan Marshall 2.Vert (suivi trimestriel, évaluation, jury international pour les pôles de compétitivité, ...) ?
- 3) Avez-vous des commentaires à formuler quant à la démarche?

L'élaboration de la Dynamique Horizon 2022 devrait associer une plus large palette d'acteurs, en ce compris les acteurs de terrain, et ne pas être essentiellement le fait d'experts universitaires. Appliquée aux premières étapes, dont le document soumis à la consultation est le fruit, cette procédure aurait permis d'exploiter les résultats des travaux de réflexion et d'évaluation réalisés ou en cours dans différents cadres (voir point I ci-dessous) et par conséquent de formuler des propositions mieux documentées et davantage articulées avec les stratégies existantes.